

Pour satisfaire la louable dévotion de vos bonnes religieuses, vous pouvez laisser jusqu'au soir la sainte Réserve à son lieu ordinaire et y faire les heures d'adoration que vous voudrez. Si vous avez une chapelle retirée ou un autel à la sacristie, vous y transporterez alors le Saint Sacrement et l'y laisserez pendant toute la journée du Vendredi saint.

Voici ce que dit Wuest à ce sujet :

“ Ubi nulla functio Feria V habetur, potest sacra Pyxis in suo Altari servari usque ad solis occasum, ut fideles, loco sepulchri, ad SS. Eucharistiam adorandam accedere valeant. Pro Altarium denudatione sufficit mappas seu tobaleas ita complicare, ut major pars mensæ nudata remaneat quin ipsæ mappæ ab Altaribus amoveantur. S. R. C. n. 3842, 3 et 4. ”

BALS PAROISSIAUX

Nous avons fait connaître, en son temps, le décret de la S. Congrégation de la Consistoriale, du 31 mars 1916, sur certaines danses aux États-Unis et au Canada. L'on se rappelle que par ce décret il a été “ tout à fait défendu à tout prêtre... d'organiser et favoriser les danses en question, lors même que ce serait pour soutenir et secourir des œuvres pies ”.

Un évêque des États-Unis a demandé à la Consistoriale si ces danses, dont il est question dans le décret précité, peuvent quelquefois devenir licites, si elles ont lieu en plein jour ou aux premières heures de la nuit, ou même si elles se font sans festin à la manière des Pique-niques.

La S. C. de la Consistoriale a répondu : *In reprobatione comprehendit*. Sa Sainteté a approuvé cette réponse, dans l'audience du 30 novembre 1917, et a ordonné à tous d'en faire leur règle de conduite.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Retraite universitaire. — Lundi soir, le 18 mars, dans la chapelle du Séminaire, sont commencés les exercices de la retraite annuelle, dite retraite pascale, prêchée aux élèves de l'Université, anciens et actuels, aux professeurs et aux citoyens des classes dirigeantes de notre ville. Le prédicateur de cette retraite est M. l'abbé A. Curotte, professeur à la faculté des Arts de l'Université Laval de Montréal.

La Saint-Patrice. — Nos coreligionnaires irlandais ont célébré, le 18 mars, la fête religieuse de leur saint pa-